

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE KINESIOLOGIE PSYCHO-ENERGETIQUE

Bulletin à imprimer et à renvoyer complété, accompagné de votre règlement (2 chèques de 950 €, le premier encaissé à réception le second encaissé en janvier) libellés à l'ordre de "Joël Prieur" à l'adresse suivante :

Joël Prieur
69 A Chemin de la Plantade 84800
Saumane de Vaucluse

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP

Ville

Pays

Tél. fixe

Tél. portable

E-mail :

Profession :

Date de naissance :

Je participe à la formation complète de Kinésiologie
Psycho-Energétique. J'ai pris connaissance de la charte et en accepte
les termes.

Date et signature

Précédée de la mention

Lu et approuvé

CHARTRE DE LA FORMATION EN KINESIOLOGIE PSYCHO-ENERGETIQUE (KPE)

ARTICLE 1 :

Le formateur en KPE s'engage à tout mettre en œuvre pour que la formation soit la plus intégrative et la plus assimilable possible en fournissant tous les supports à l'apprentissage nécessaires et une pédagogie éprouvée.

ARTICLE 2 :

Cette formation est intensive et nécessite un travail conséquent de la part des stagiaires entre les modules.

ARTICLE 3

La formation est soumise à un contrôle des connaissances la validant.

ARTICLE 4

La durée de la formation est déterminée avant le démarrage de celle-ci à savoir 6 modules de 2 jours. Aucune validation ne sera effective si celle-ci n'est pas suivie en totalité. Chaque candidat s'engage à ne pas porter le titre de Kinésologue Psycho-Energéticien (KPE) avant l'obtention du certificat validant la formation.

ARTICLE 5

Chaque candidat s'engage à ne pas copier les cours pour les diffuser en dehors de la formation. Ces documents sont uniquement destinés aux cours et ne doivent en aucun cas être utilisés à d'autres fins. L'enregistrement audio et vidéo des cours quelque soit le moyen utilisé est interdit.

Nom et prénom

Date et signature

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

ENGAGEMENT FINANCIER

L'engagement se fait sous contrat sur la formation entière, le remboursement de cette dernière une fois commencée ne sera pas possible sauf cas de force majeure (maladie grave, accident ...). Pour tout autre motif qui ferait que la formation ne convient pas à l'élève, ce dernier s'engage à prendre sa responsabilité en quittant la formation s'il le désire mais sans aucun remboursement.

En cas d'impossibilité temporaire, un report sur la prochaine formation est proposé.

Le formateur se réserve le droit d'exclure définitivement de la formation, après l'avoir informé, tout élève ayant une attitude perturbante pour le groupe ou pour la formation (non-respect des consignes, retards abusifs, mauvaise volonté avérée, comportement violent ou irrespectueux). Dans ce cas aucun remboursement n'est possible.

Nom :

Prénom :

Date et signature

Précédée de la mention Lu et approuvé

